

Messageries sécurisées en SPSTI

Présentation de la MSSanté à destination des professionnels de la Santé au Travail

Commission Système d'Information – *Septembre 2024*

Introduction

Messengeries sécurisées en SPSTI

Présentation de la MSSanté à destination des professionnels de la Santé au Travail

Les messengeries sécurisées de santé, comme MSSanté, jouent un rôle essentiel pour garantir la confidentialité des échanges entre les professionnels de santé.

Ces plateformes permettent de transmettre des informations sensibles, telles que les dossiers médicaux, les certificats d'aptitude ou les résultats d'examens, en toute sécurité, conformément aux exigences légales, notamment le RGPD.

La Commission Système d'Information de Présanse met à la disposition des SPSTI ce diaporama constitué à partir d'un document de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) de présentation et d'utilisation des messengeries sécurisées de santé.



Source – Agence du Numérique en Santé

Plan du diaporama

- ① Présentation de MSSanté
- ② L'espace de confiance MSSanté
- ③ Le principe et les trois types de boîtes aux lettres
- ④ La valeur ajoutée de MSSanté
- ⑤ Le fonctionnement de MSSanté
- ⑥ Comment obtenir une boîte aux lettres MSSanté
- ⑦ Pour en savoir plus



Présentation de MSSanté

Source – Agence du Numérique en Santé



Qu'est ce que MSSanté ?

MSSanté est un **ensemble de messageries sécurisées** permettant aux professionnels habilités d'échanger de la **donnée de santé** de manière dématérialisée et structurée, dans un environnement clos, dit Espace de Confiance.

Il permet de sécuriser ces échanges de données de santé conformément au cadre légal et d'assurer la responsabilité des professionnels de santé.

Source – Agence du Numérique en Santé



Objectifs de MSSanté



Assurer la **sécurité** des échanges de données personnelles de santé entre professionnels habilités



Favoriser **l'interopérabilité** de l'ensemble des messageries sécurisées et une communication possible entre tous les professionnels habilités quel que soit leur outil



Permettre un **gain de temps** à travers des échanges de données dématérialisés

Source – Agence du Numérique en Santé



Les données de santé

Une **donnée de santé** désigne toute information relative à la santé physique ou mentale d'une personne qui permet de l'identifier directement ou indirectement. Cela peut inclure des éléments comme les diagnostics médicaux, les traitements, les résultats d'analyses, les résultats médicaux, ainsi que des données sur le mode de vie pouvant avoir un impact sur la santé (alimentation, tabagisme).

Ces données sont sensibles, ce qui impose des règles strictes de protection et de confidentialité, notamment dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Source – Agence du Numérique en Santé



Les données
de santé
en SPSTI

A titre d'exemple, un avis médical sur les résultats
d'une plombémie adressés au travailleur doit
passer par la **messagerie sécurisée de santé**.



②

L'espace de confiance MSSanté

Source – Agence du Numérique en Santé



Trois piliers



LA LISTE BLANCHE : liste des opérateurs gérée par l'ANS, dont les domaines de messagerie sont autorisés à échanger des données dans l'Espace de Confiance MSSanté.



L'ANNUAIRE SANTÉ : référence les professionnels enregistrés par leur autorité compétente. Ces acteurs forment une communauté fermée d'utilisateurs clairement identifiés au sein de l'Espace de Confiance.
Les professionnels de santé des SPSTI en font partie.



LES RÉFÉRENTIELS : reposent sur les standards de l'internet et de la messagerie afin d'aider les industriels, les établissements et les institutions à **développer conformément leurs offres.**

Source – Agence du Numérique en Santé



Des acteurs



LES PROFESSIONNELS HABILITÉS (Code de santé publique : Art. R1110-2) : qui **échangent des données de santé** en utilisant MSSanté par webmail, client de messagerie ou application mobile.



LES OPÉRATEURS : établissements sanitaires ou médico-sociaux, industriels ou institutionnels et le SPSTI qui structurent l'Esace de confiance.

Source – Agence du Numérique en Santé



Des finalités d'échange



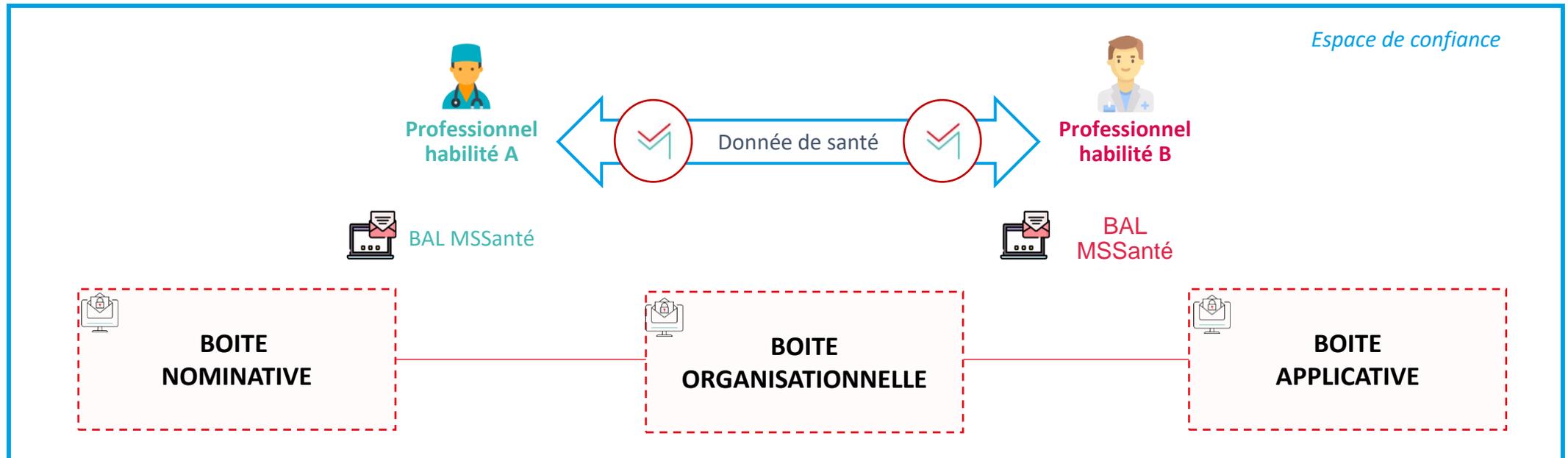
L'ARTICLE L1110-4 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE définit les finalités des échanges au sein de l'Espace de Confiance.

- L'échange de données de santé a lieu **entre des professionnels habilités** par la loi.
- Seules les **informations strictement nécessaires** à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social du patient peuvent être échangées.
- Le **patient doit être informé** de l'échange de ses données de santé personnelles (**autorisation incluse dans les consentements demandés aux travailleurs**).

③

Le principe et les types de boîtes aux lettres

Source – Agence du Numérique en Santé



Boîte aux lettres **personnelle**, accessible aux professionnels de santé et du social ou médico-social. Elle **est associée au numéro RPPS ou ADELI** du professionnel.

Boîte aux lettres **accessible à plusieurs professionnels**, sous la responsabilité d'un **professionnel habilité** et du **responsable de la structure**.

Boîte aux lettres destinée aux **envois automatisés**, à partir du logiciel de la structure.

Présentation de MSSanté

L'espace de confiance
MSSanté

**Le principe et les trois
types de boîtes aux lettres**

La valeur ajoutée de
MSSanté

Le fonctionnement de
MSSanté

Comment obtenir une boîte
aux lettres MSSanté ?

Pour en savoir plus

Source – Agence du Numérique en Santé



En pratique dans les SPSTI



Boîte personnelle, utilisée par un
seul professionnel habilité

prenom.nom@SPSTI.mssante.fr



Boîte de service, pouvant être
utilisée par plusieurs
professionnels d'un même service

cellulePDP@SPSTI.mssante.fr



Boîte permettant essentiellement
des envois automatisés (ex :
compte-rendu de biologie)

Noreply-biologie@chu-pau.mssante.fr

④

La valeur ajoutée de MSSanté

Source – Agence du Numérique en Santé



Les principes



En 2022, avec l'arrivée de **Mon Espace Santé et de sa messagerie sécurisée**, le professionnel de santé grâce à sa messagerie MSSanté habituelle peut envoyer un message à son patient par l'intermédiaire de la messagerie de santé de Mon espace santé de ce dernier (NIR@patient.mssante.fr).



En Santé au Travail, le médecin du travail avec sa messagerie sécurisée de santé et le travailleur/patient avec sa messagerie citoyenne via Mon Espace Santé peuvent dialoguer dans l'Espace de Confiance (le professionnel de santé initie et clôt l'échange).

Source – Agence du Numérique en Santé



MSSanté en Santé au travail

Dans le cadre de **la Santé au travail**, MSSanté permet aux professionnels de Santé **d'échanger par courrier électronique**, rapidement et de manière sécurisée, les **données de santé personnelles des travailleurs suivis**, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Dans le contexte actuel de cybercriminalité, MSSanté permet aux médecins du travail de se **protéger et de sécuriser** les échanges de données de santé des travailleur/patient dont ils sont responsables.

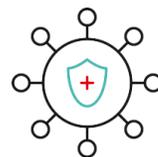


MSSanté s'utilise comme une **messagerie électronique classique**, soit directement depuis un navigateur Internet, soit depuis le logiciel métier du service, soit depuis une application, soit depuis un client de messagerie agréé compatible.

⑤

Le fonctionnement de MSSanté

Source – Agence du Numérique en Santé



Comment fonctionne MSSanté ?

- Le système MSSanté est composé d'opérateurs, qui portent des services de messagerie sécurisée conformes aux référentiels. Ils permettent de fournir aux utilisateurs des messageries au sein de l'Espace de Confiance.
- Ces opérateurs peuvent être des établissements, des industriels, des régions...
- Ils peuvent tous communiquer entre eux via l'espace de confiance.

Une structure peut :



- Mettre en place sa propre solution (internaliser) : il devient alors opérateur et met en place sa propre solution ; cela peut s'avérer complexe dans la mise en œuvre.



- Faire appel à une solution externe (externaliser) : il passe par un opérateur tiers, public ou industriel.

[Référentiel Opérateurs MSSanté v1.4 – 26/05/21](#)



[Référentiel Clients de messagerie MSSanté V0.1 – 14/06/21](#)



Catalogue de l'offre industrielle et régionale : <https://mssante.fr/ets/offres>

Source – Agence du Numérique en Santé



Comment fonctionne MSSanté ?

Opérateur Etablissement de santé

XX.YY@chureims.mssante.fr

Opérateur tiers industriel

XX.YY@structure.mssante.fr



Opérateur régional

XX.YY@paca.mssante.fr

Opérateur Mailiz (ANS)

XX.YY@infirmier.mssante.fr



Comment obtenir une boîte aux lettres MSSanté

Source – Agence du Numérique en Santé



Qui est concerné par MSSanté ?

Le **prérequis** pour avoir accès à une adresse MSSanté est d'être un professionnel habilité, d'avoir **une carte CPS et/ou e-CPS, un numéro RPPS et/ou ADELI ou RPPS+ * (secteur social et médico-social)**.

Le **RPPS+** permet à des **professionnels caractérisés par un rôle dans la prise en charge des usagers et patients** d'avoir accès à une **adresse nominative** MSSanté. Le RPPS+ comprend : Secrétaire médical, Accompagnant éducatif et social, Aide médico-psychologique, Assistance sociale, Aide-soignant, Assistant médical, Coordinateur, Gestionnaire de cas, Mandataire judiciaire, Préparateur en pharmacie...

Source – Agence du Numérique en Santé



Médecine du travail

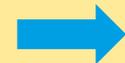
Les **médecins du travail** ont **droit à la carte CPS gratuitement**. Si je n'ai pas de carte CPS ou e-CPS, je m'inscris à l'Ordre si ce n'est pas déjà fait, puis je fais une demande de carte auprès de l'ANS. Les démarches sont indiquées sur le [site esanté](#).

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'OBTENTION D'UNE BAL MSSANTE



[Si je suis dans une structure, je contacte ma DSI \(direction des systèmes d'information\)](#)

Afin d'en savoir plus sur MSSanté et sur l'obtention d'une BAL



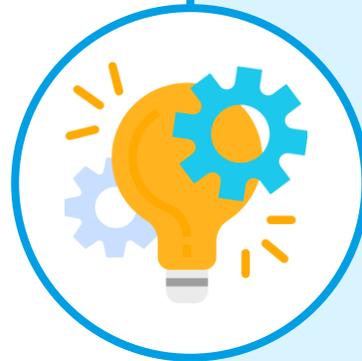
[Si je suis un professionnel libéral, je contacte mon GRADeS ou mon CIS et/ou mon éditeur de logiciel](#)

Afin d'obtenir des informations sur les offres MSSanté proposées



Pour en savoir plus

Source – Agence du Numérique en Santé



Pour toute question, le service clients de l'ANS est là pour répondre à vos interrogations (monserviceclient.mssante@esante.gouv.fr)

Pour plus de documentation, le site de l'ANS (<https://esante.gouv.fr/produits-services/mssante>) et MSSanté (<https://mailiz.mssante.fr/home/aide>).

Retrouver ici les fiches usages (<https://esante.gouv.fr/actualites/mssante-les-modules-de-formation-et-les-fiches-usages-sont-desormais-en-ligne>).